

Après-midi

Sous la présidence d'Hélène Pauliat,
professeur à l'université de Limoges,
directrice adjointe de la Mission
de recherche « Droit et Justice »

14^h15
3^e table ronde

Etat de droit et sanction

Quelle est la place du contentieux pénal dans l'application du droit de l'urbanisme? Quelles sont les difficultés de procédure rencontrées? Quelles sont les politiques pénales développées?

Rapport introductif par Jean-François Struillou, chargé de recherche au CNRS (Centre de recherche en urbanisme, aménagement régional et administration publique de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes)

- Avec la participation de: Gilles Accomando, procureur adjoint au TGI de Nice; Marc Rouchayrole, sous-directeur des affaires juridiques à la Direction des affaires financières et de l'administration générale, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer; Raymond Léost, chargé d'enseignement à l'université de Brest et responsable associatif

- Débat

15^h30

4^e table ronde

Comparaison avec les systèmes étrangers et perspectives d'évolution

Au regard des expériences étrangères et des résultats de la recherche, quelles sont les perspectives dans le domaine du respect du droit de l'urbanisme? Quelles réformes envisager? Quelles perspectives ouvre la relance de la décentralisation?

Rapport introductif par Thierry Tanquerel, professeur à l'université de Genève (Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives)

- Avec la participation de: Gérard Marcou, professeur à l'université de Paris I, directeur du GRALE (Groupement de recherches sur l'administration locale en Europe); Philip Booth, professeur à l'université de Sheffield; Emanuele Boscolo, professeur à l'Università della Insubria (Italie); François Lucas, chef de service, adjoint au directeur général des collectivités locales, ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales

- Débat

Conclusion par Yves Jégouzo, professeur à l'université de Paris I, conseiller d'État en service extraordinaire

**LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE PRÉVISION
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES**

**LA MISSION DE RECHERCHE
« DROIT ET JUSTICE »**

**LE GROUPEMENT DE RECHERCHE
SUR LES INSTITUTIONS ET LE DROIT
DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT (GRIDAUH)**

ORGANISENT LA

JOURNÉE D'ÉTUDES ETAT DE DROIT ET URBANISME

**vendredi 19 septembre 2003
au Palais du Luxembourg,
15 rue de Vaugirard, Paris 6^e, salle Médicis**

La recherche « Etat de droit et Urbanisme », à laquelle est consacrée la Journée d'études, a été effectuée à la demande du Centre d'études et de prévision du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales et de la Mission de recherche « Droit et Justice », par le GRIDAUH et des équipes de recherche des universités de Genève, Limoges, Lyon II, Nantes, Orléans, Paris I et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle s'est particulièrement attachée à observer le fonctionnement des mécanismes et instances qui, en matière d'urbanisme, sont chargés de contribuer au rétablissement de la légalité, en cas de constatation d'un manquement à celle-ci.

8^h45 : accueil

9^h15

Ouverture de la Journée d'études par Etienne Fatôme, professeur à l'université de Paris I, directeur du GRIDAUH

Matinée

Sous la présidence d'Arnaud Teyssier, directeur du Centre d'études et de prévision du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales

9^h20

Enjeux de la recherche

L'urbanisme a longtemps eu des rapports difficiles avec le droit: urbanisme de dérogations, ineffectivité du recours au juge, sanctions inefficaces au regard des plus-values réalisées, etc. Qu'en est-il en 2003? Les réformes récentes et l'affirmation de l'Etat de droit ont-elles changé les données du problème? Méthode d'évaluation retenue par la recherche du GRIDAUH

Jean-Pierre Lebreton, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, directeur de recherche au GRIDAUH

10^h00

1^{re} table ronde

Etat de droit et décentralisation

La décentralisation de l'urbanisme a-t-elle accru les risques sur le terrain de l'application du droit? Risques liés au développement des règles locales établies en fonction des politiques décentralisées? Risques liés à la proximité renforcée entre décideurs et constructeurs? En théorie le contrôle de légalité doit prévenir ces risques; sa conception, ses méthodes et les moyens qui lui sont affectés lui permettent-ils de remplir ces fonctions?

Rapport introductif par François Priet, professeur à l'université d'Orléans (Laboratoire Collectivités locales)

- Avec la participation de: Ambroise Dupont, sénateur; Jacques Reiller, préfet des Vosges; Agnès de Fleurieu, présidente de la Section des affaires juridiques et sociales du conseil général des Ponts et Chaussées; Claude Girault, sous-directeur des compétences et des institutions locales à la Direction générale des collectivités locales, ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales

- Débat

11^h15

2^e table ronde

Etat de droit et efficacité du juge administratif

Le contentieux administratif continue de jouer un rôle prioritaire dans le domaine de l'urbanisme. Comment est-il mis en œuvre? Quelle est l'efficacité des recours? Quels sont les effets des réformes récentes relatives aux procédures d'urgence (référé-suspension) ou au renforcement des pouvoirs du juge? Comment concilier sécurité juridique et Etat de droit?

Rapport introductif par Pierre-Paul Danna, maître de conférences à l'université de Nice Sophia-Antipolis (Centre de recherche en droit économique)

- Avec la participation de: Jean-Claude Bonichot, conseiller d'Etat; Brigitte Phémolant, sous-directrice à la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUIHC), ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer; Arnaud Claude, avocat; Benoît Busson, responsable associatif

- Débat

Inscription

**Date limite de réception:
15 septembre 2003**

par mél : gridauh@univ-paris1.fr

par télécopie: 01 44 07 78 44
par courrier: GRIDAUH
12 place du Panthéon
75231 PARIS cedex 05

Renseignements: tél. 01 44 07 78 45

Nom

Prénom

Qualité

Adresse

.....

.....

Tél.

Télécopie

Mél

